



Déclaration de la CGT Finances Publiques
au Comité Technique Local du 27/2/2014
sur le budget prévisionnel pour 2014

Le comité technique local examine aujourd'hui le budget prévisionnel pour l'année 2014. La Modernisation de l'Action Publique (MAP) a succédé à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) démontrant que le changement n'est pas pour maintenant : le programme 156 (fonctionnement et équipement) pour la DRFIP des Pays de Loire et de Loire Atlantique est en recul de 11,67% ! Cette restriction budgétaire accompagne la nouvelle vague de réduction des effectifs. Mécaniquement, la part de la dotation liée au forfait agent (3 512 806 €) recule de 9% !

Cette évolution sera une fois de plus justifiée par le redressement nécessaire des comptes publics et le financement des mesures au titre du renforcement de la compétitivité des entreprises et motivée par la pensée dominante selon laquelle il n'y aurait pas d'alternative. La volonté de réduire les services publics prime sur la réponse aux besoins sociaux.

Les budgets de fonctionnement des administrations sont donc en ligne de mire. Forte de son devoir d'exemplarité, la DGFIP n'est pas épargnée et les Directions locales en subissent les conséquences directes. La question des conditions d'accomplissement des missions, des moyens de fonctionnement et des conditions de travail qui se dégradent notablement est toujours d'actualité.

Nous n'entendons pas débattre dans le détail de toutes les lignes budgétaires mais à ce stade, nous relevons quelques tendances fortes telles les prévisions à la baisse :

- de crédits d'auxiliaires (en ETPT) de 14%
- des frais de déplacements de 7,96% après une économie de 120 000 € en 2013 !
- du poste informatique fonctionnement de 20,71%
- du poste matériel informatique de 24,05%
- du poste matériel logistique de 86,69%

Nous apprécions positivement le recours accru aux huissiers des finances publiques qui nous fait néanmoins nous interroger sur la baisse programmée de 36% des frais de poursuite et de la suppression d'un emploi d'huissier au 1/9/2014. Allons-nous vers davantage de recouvrement ou davantage d'admissions en non-valeur ?

S'agissant des économies escomptées dans le cadre de la centralisation de l'affranchissement et du traitement industriel du courrier à Nantes, nous pouvons légitimement avoir quelques inquiétudes compte tenu des conditions actuelles d'exercice des agents de la plate-forme logistique.

Ces conditions budgétaires particulières conduisent aujourd'hui à une dérive inquiétante qui consiste à faire financer en totalité par le CHSCT 44 des dépenses qui devraient incomber à la direction.

Nantes le 27 février 2014